



Commune de
GOUVY

Annexe X

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999
relatif au permis d'environnement.

Concerne la demande de **Monsieur Sébastien JACOBY, Courtil 31G, 6671 Gouvvy** en vue d'obtenir le permis unique pour **le maintien en activité de l'exploitation agricole, augmentation du cheptel, agrandissement d'une étable existante, mise en place fumière et citerne à lisier, Courtil 31G, 6671 Gouvvy.**

L'enquête se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Motif de la modification des plans initiaux : « afin de répondre aux remarques des instances et du fonctionnaire délégué. »

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 13 janvier 2021.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
08/01/2021	13/01/2021	Administration communale de GOUVY 28/01/2021 à 11H	Administration communale de GOUVY Bovigny 59 6671 GOUVY

La Bourgmestre,
porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable, de 9 à 12 heures, et le samedi de 10 à 12 heures (uniquement sur rendez-vous 080/29 29 25).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur (Monsieur Sébastien JACOBY – 0476/76 84 30);

➤ du Service communal de l'urbanisme (080/29 29 25);

➤ du Fonctionnaire-technique (DGO3 – Département des Permis et des Autorisations – Monsieur le Fonctionnaire technique, Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/71 53 00);

➤ du Fonctionnaire délégué (DGO4 – DGATLP – Monsieur le Fonctionnaire délégué, place Didier 45 à 6700 ARLON (063/58 91 11) ;

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal.

A GOUVY, le 07 janvier 2021



La Bourgmestre,


Véronique LÉONARD